

Taille douce de la vigne pour limiter les maladies du bois

Trouver des solutions à l'impasse des maladies du bois

Objectifs :

- ✓ Améliorer ses connaissances sur la **physiologie d'un cep de vigne**
- ✓ **Adapter sa stratégie de taille** à ses objectifs
- ✓ **Acquérir de la technicité** sur la taille douce de la vigne
- ✓ **Réduire les maladies** du bois sur son vignoble

Programme :

Journée 1 :

Comprendre la structuration physiologique d'un cep de vigne et connaître l'impact de la taille sur la plante
Démonstration de taille physiologique sur le terrain

Journée 2 :

Adapter le type de taille aux objectifs de son exploitation
Ateliers de taille par groupe, mise en pratique

Méthodes :

Exposé, échange
Démonstration de dissection de ceps malades

Évaluation de l'acquisition :

Évaluation des stagiaires réalisée en cours de formation

*Inscrivez-vous vite :
nombre de places limité !*



**Formulaire d'inscription
sur document joint**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

LES FORMATIONS
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 82

✓ **Gagnez en efficacité
et en
compétences !**

Public :

Viticulteurs du Tarn-et-Garonne

Dates et lieu :

Durée 2 jours
17 et 18 février 2021
à Auvillar
(Domaine de Thermes)

Intervenant :

Marceau BOURDARIAS -
Expert Taille douce

Responsable de formation :

Manon BARON
06 08 41 68 71

manon.baron@agri82.fr

Tarif :

Formation susceptible d'être
financée par VIVEA ou autres
organismes de formation - Repas
du midi à la charge des stagiaires
Cf formulaire d'inscription

Chèque de caution
(100€ TTC)

VITICULTURE ET TECHNIQUE

21/10/2020



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE



La Chambre d'agriculture
de Tarn-et-Garonne est certifiée
par AFNOR CERTIFICATION
pour la qualité des services.



Fiche d'inscription - Formation professionnelle

Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne
Organisme de formation enregistré sous le n° 7382P001282
N°SIRET : 188 200 026 000 14



Formation :

Titre ; **Taille douce de la vigne pour limiter les maladies du bois**

Tarif : Caution demandée : 100€ TTC - joindre le chèque de règlement

Lieu : Dates :

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqué dans le programme dont j'ai pris connaissance
Conditions Générales de Vente jointes à cette fiche

Stagiaire :

Nom : Nom de naissance :

Prénom (conforme à l'État civil) : Date et lieu de naissance :

Raison sociale (entreprise) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Courriel :

Téléphone : Portable :

Fax :

Statut : Chef d'exploitation (*) Retraité
 Aide-familial (*) Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles (*)
 En cours d'installation (*) Cotisant solidaire (*)
 Salarié, précisez : Opérateur Encadrant
 Autre, précisez :

(*) Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

Besoins :

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui *Si Oui, laquelle et quand ?*

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

Avez-vous des remarques et/ou questions ?

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? - plusieurs réponses possibles

Presse agricole Bouche à oreille
 Internet Conseiller CA82
 Autre, précisez :

J'autorise la Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne à utiliser mes données personnelles :

pour traiter mon inscription - à cocher de manière obligatoire
 pour m'informer par courriel sur ses offres de formations

Signature : Fait à : Le :

Signature du stagiaire ou de l'entreprise (titre du signataire) :

Fiche complétée à envoyer à (accompagnée du chèque de caution*) :

Assistante du Pôle Végétal
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
130 av. Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN Cedex
Tél : 05 63 63 48 70 - Fax : 05 63 63 86 25
Courriel : beatrice.ruelle@agri82.fr



Gagnez en efficacité et en compétences !

21/10/2020

* Chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne

OPE.FOR.ENR.n°1

Préambule :

Des modifications sont possibles sur les stages présentés. Le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition des fiches de formation. Un programme détaillé est envoyé avant toute inscription définitive.

Public :

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux cotisants(tes) de solidarité, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles.

Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pré-requis :

Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales pour certains.

Participation financière :

Les formations sont susceptibles d'être financées par VIVEA. Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur contribution à VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité), ainsi que les personnes en cours d'installation et ayant démarré le parcours (Plan de Professionnalisation Personnalisé - PPP). Pour tous ces publics, nos stages sont gratuits, à de rares exceptions près. Un chèque de caution est demandé à l'inscription (voire un chèque correspondant au prix du repas). Le tarif de chaque stage est précisé sur le programme adressé avant l'inscription définitive.

Si le stagiaire n'est pas à jour des cotisations VIVEA, le stage peut être facturé en totalité.

Pour les salariés d'exploitation relevant du FAFSEA et pour les autres statuts, la part financière à la charge du stagiaire peut être variable. Pour avoir les détails sur un tarif ou pour un devis, il faut contacter la Chambre d'agriculture.

Renseignements et modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, il faut utiliser le bulletin d'inscription fourni. Une semaine avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé, précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage de la formation (intervenants, dates, lieux, horaires) sont envoyés. L'inscription définitive est prise en compte lors de la réception du bulletin et du chèque d'acompte.

Frais d'inscription et modalités financières :

Les chèques de règlement de frais de stage, de repas, de caution doivent être établis à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne selon les montants précisés sur le programme détaillé de la formation.

Un chèque de caution est demandé à l'inscription du stagiaire. Il lui sera restitué à l'issue de sa participation à la formation sous réserve qu'il soit à jour de la contribution VIVEA.

En cas d'absence non signalée et non justifiée ou en cas de refus de prise en charge financière de la formation par le fond de formation, le chèque de caution sera encaissé.

A compter de la signature du contrat (fiche d'inscription remplie et renvoyée valant contrat), le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Annulation du fait du stagiaire :

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon au cours du stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Annulation du fait de la Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation ou du report de la formation. En cas d'annulation, le chèque de caution demandé sera retourné (ainsi que toutes autres participations financières).

Horaires :

Les journées démarrent généralement entre 8h30 et 9h30 et se terminent entre 17h et 18h. Le nombre d'heures par journée de formation est de 7h.

Responsable de stage :

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage.

Justificatif de formation :

Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.